

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A Vert (40) et en visioconférence

Séance du 25 mars 2024
Délibération n°2024-61

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire
Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)
Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt-quatre, le lundi 25 mars 2024 à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à Vert (44) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 12 mars 2024

Étaient Présents en présentiel : **Mme ARDOUIN Aimée, M. DEDIEU Vincent** portant pouvoirs de **M. CARRERE Paul** et de **M. PAIN Cédric, M. DUNOGUES Yves** portant pouvoir de **Mme TAPIN Maylis, M. FORET Thierry, M. LANUSSE Denis** portant pouvoir de **Mme DESMOULIN Karine, Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoirs de **M. GLEYZE Jean-Luc** et **M. GILLE Hervé, M. SORE Serge** portant pouvoirs de **M. DUFAY Michel** et de **M. SAINTORENS Denis, Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoirs de **M. COUTIERE Dominique** et de **Mme BEAUMONT Patricia**

Étaient Présents en visioconférence : **M. BAUDE Vital, Mme BREQUE Claudie, M. DECLERCQ Cyrille** (arrivée à 18h33), **M. ICHARD Vincent, Mme LARRUE Marie, Mme MARIE Lucie, M. MARTINEZ Manuel** portant pouvoirs de **Mme LE YONDRE Natalie** et de **M. DELUGA François, Mme MESPLES Olga, M. SARTRE Philippe, Mme TOSTAIN Emmanuelle, Mme WEBER Sophie**

Absents excusés (pouvoirs) : **Mme BEAUMONT Patricia** ayant donné pouvoir à **Mme VALIORGUE Magali, M. DUFAY Michel** ayant donné pouvoir à **M. SORE Serge, M. CARRERE Paul** ayant donné pouvoir à **M. DEDIEU Vincent, M. COUTIERE Dominique** ayant donné pouvoir à **Mme VALIORGUE Magali, M. DELUGA François** ayant donné pouvoir à **M. MARTINEZ Manuel, Mme DESMOULIN Karine** ayant donné pouvoir à **M. LANUSSE Denis, M. GILLE Hervé** ayant donné pouvoir à **Mme PIQUEMAL Sophie, M. GLEYZE Jean-Luc** ayant donné pouvoir à **Mme PIQUEMAL Sophie, Mme LE YONDRE Nathalie** ayant donné pouvoir à **M. MARTINEZ Emmanuel, M. PAIN Cédric** ayant donné pouvoir à **M. DEDIEU Vincent, M. SAINTORENS Denis** ayant donné pouvoir à **M. SORE Serge, Mme TAPIN Maylis** ayant donné pouvoir à **M. DUNOGUES Yves**.

Absents : **M. BACHÉ Alain** (excusé), **M. BLANC-SIMON Jean-Luc** (excusé), **M. BOUFFIN Yann** (excusé), **M. DURRIEU Michel, M. LAGRAVE Renaud, M. LASSALE Jean-Claude, M. MONNIER Philippe, M. PAPADATO Patrick** (excusé), **M. TAUZIN Amaud,**

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Quorum élus	14	Quorum voix	49
Nombre de Présents	19	Représentant nombre de voix	75
Nombre de pouvoirs	12	Nombre de voix pour	71
Total présents et pouvoirs	31	Nombre de voix contre	4
		Nombre d'abstentions	

TOURISME

Programme et plan de financement de l'Ecodestination 2024

Le Parc naturel régional, les collectivités et les offices de Tourisme des Landes de Gascogne sont lauréats depuis 2016 de l'appel à projet régional NOTT « *nouvelles organisations touristiques des territoires néo-aquitains* » autour du projet « Pour une Ecodestination exemplaire en Nouvelle Aquitaine » et de nouveau **lauréat en octobre 2023 pour l'appel à projet régional ACTT « accompagnement aux changements touristiques des territoires »**.

Le projet Ecodestination favorise le développement durable du tourisme sur l'ensemble du territoire de l'appel à projet. Il rassemble le Parc naturel régional ainsi que les EPCI de la

COBAS, la COBAN, du Val de l'Eyre, du Cœur Haute Lande, le Syndicat mixte des Landes d'Armagnac et du Pays Morcenais, et depuis 2018 le Sud Gironde et le Bazadais.

Le Parc et les 8 EPCI de l'Ecodestination ont validé le 17 mai 2023 en COPIL le dossier de candidature au nouvel à projet dont l'objectif, est pour rappel, d'accompagner les territoires et les acteurs publics et privés de la filière touristique de Nouvelle Aquitaine vers un tourisme écoresponsable en :

- Mettant en place une stratégie écoresponsable (*nouveaux rôles des OT, participation écocitoyenne, inclusion sociale*)
- Favorisant le cadre de la RSE dans la stratégie territoriale de montée en compétence des acteurs touristiques et l'accueil des saisonniers touristiques
- Favorisant le développement et l'optimisation d'une stratégie économique et numérique des professionnels du tourisme

L'ambition du projet Ecodestination est de favoriser la transition environnementale, sociale et économique du tourisme à travers les axes stratégiques suivants :

- Le renforcement du rôle des OT dans un contexte touristique en mutation
- L'enrichissement et l'évolution de la démarche de Tourisme Durable et de l'Ecodestination
- L'adaptation de la filière touristique au changement climatique et à ses conséquences
- Des vacances pour tous
- Bienvenue aux saisonniers
- Une stratégie numérique partagée et écoresponsable
- Une gouvernance transversale et partagée

Pour cette année 2024, le plan d'actions concerne :

- L'accompagnement RSE /RSO des acteurs touristiques,
- Les rendez-vous de sensibilisation et de professionnalisation à la transition environnementale et à l'accessibilité,
- A la mise en place d'outils de sensibilisation facilitant l'accompagnement des acteurs
- À l'organisation du forum du tourisme durable,

1/ Animation du programme Ecodestination :

COUT	FINANCEMENT
Salaires et charges sur 12 mois	Conseil régional
46 000 €	12 000 €
Frais de déplacement	Parc et EPCI
2 000 €	36 000 € dont PNR : 4000 €
TOTAL	TOTAL
48 000 €	48 000 €

2/ Une stratégie eco responsable et une démarche RSE auprès des acteurs touristique du réseau

COUT	FINANCEMENT
Accompagnement collectif des acteurs à se professionnaliser dans la gestion environnementale et sociale de leur activité	
4000 €	Conseil Régional
	2000 €
	Parc et EPCI
	2000 € dont PNR : 222 €
Des acteurs ressources : organisation du forum du tourisme durable à destination des acteurs du tourisme :	
7 000 €	Conseil Régional
	1800 €
	Conseil départemental Landes
	1500 €
	Parc et EPCI
	3700 € dont PNR : 411 €
COUT	FINANCEMENT
Des visiteurs engagés et complices : conception de nudge définis par le réseau des Imaginaterres	
5000 €	Parc et EPCI
	5000 € dont PNR 555 €
Accompagnement des Offices de Tourisme à la RSO	
10 000 €	Conseil Régional
	5000 €
	Parc et EPCI
	2500 € dont PNR 715 €
TOTAL	TOTAL
26 000€	26 000€

Budget global : 74 000 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à la majorité (4 voix contre de M. DUFAY Michel) :

- **D'APPROUVER** le plan de financement suivant ainsi que les actions du programme 2024 de ce projet triennal.

- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les actes et documents afférents à sa mise en œuvre.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 4 avril 2024

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU
Date : 04/04/2024
Qualité : PRESIDENT



Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le 5/4/2024.